

Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 6

Le lundi 29 juin 2015 9 h 30

Salle Champlain

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doive être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 8 juillet 2015 dans le Rapport No 6 du Comité des finances et du développement économique.

Présents:

S. Blais , D. Chernushenko , D. Deans , K. Egli , J. Harder , A. Hubley , S. Moffatt , B. Monette , M. Taylor , E. El-Chantiry , J. Watson

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Les déclarations d'intérêt se trouvent au point 7 de l'ordre du jour, « Rapport sur l'évaluation environnementale et la conception fonctionnelle de l'étape 2 du projet de train léger ».

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 5 - le 2 juin 2015

CONFIRMÉ

REPORTS ET RENVOIS

LES PRIORITÉS PROPOSÉES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2015-2018
 ACS2013-CMR-OCM-0005
 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver l'annexe A, Section 1.

Le maire, Jim Watson, prononce un discours d'ouverture sur les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018. Kent Kirkpatrick, directeur municipal, et Steve Box, directeur du Service des programmes municipaux et des services opérationnels, donnent une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal et chef du contentieux. Les membres du personnel suivants sont présents pour répondre aux questions.

- Donna Gray, directrice, ServiceOttawa
- Charles Duffett, directeur et chef de l'information, Service de technologie de l'information
- Catherine Frederick, directrice, Ressources humaines
- Saad Bachir, directeur, Service de l'innovation et du développement économique

Le Comité reçoit les intervenants suivants à ce sujet :

- Liz Bernstein*, présidente de l'Association communautaire de la Basse-Ville, recommande vivement au Comité d'appuyer le projet de revitalisation du marché By et les initiatives stratégiques de rénovation des marchés By et Parkdale ainsi que du mail de la rue Sparks, et de consacrer 10 millions de dollars à l'atteinte de cet objectif stratégique.
- Johanne Leroux*, présidente du Comité consultatif sur les services en français, parle dans son exposé des trois objectifs suivants :

- prospérité économique;
- communautés saines et bienveillantes;
- améliorer l'équité et l'inclusion de la population diversifiée de la ville d'Ottawa.
- Jasna Jennings, représentante de la zone d'amélioration commerciale du marché By, appuie les deux objectifs stratégiques suivants : PE1 – Promouvoir Ottawa et SB – Communautés saines et bienveillantes.

* Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.

Le Comité a reçu la correspondance suivante à ce sujet :

 Commentaires envoyés le 29 juin 2015 par Carole Anne Piccinin, directrice générale de Festivals d'Ottawa; Sean Wilson, vice-président de Festivals d'Ottawa et producteur artistique du Ottawa International Writers Festival; et Diana Carter, directrice générale du Réseau des musées d'Ottawa.

Le personnel répond aux questions sur la mise en œuvre de la Stratégie relative aux téléphones et aux comptoirs de service et souligne qu'un rapport sera présenté au Comité en septembre 2015. Pour ce qui est de la transformation du Service de technologie de l'information, M. Duffett indique que la priorité du Service est de transformer les anciens systèmes de TI de l'Équipe de gestion de la technologie de l'information municipale (EGTIM). Un rapport sera présenté au Sous-comité de la technologie de l'information. Quant aux quatre millions de dollars alloués au Plan de ressources humaines municipal, le personnel explique qu'il ne s'agit pas de nouveaux fonds et précise que l'argent sera consacré à la planification de la relève, au développement du leadership, à la formation, au mieux-être des gestionnaires et des employés, au soutien et à la sensibilisation. En ce qui concerne l'initiative de rénovation du mail de la rue Sparks, le personnel précise qu'il consultera la Commission de la capitale nationale et Travaux publics avant d'aller de l'avant.

Après la période de questions au personnel, le Comité ADOPTE le rapport tel quel.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

2. EXAMEN DES LIMITES DE QUARTIERS – RENSEIGNEMENTS ET OPTIONS (2015)

ACS2015-CMR-CCB-0081

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal de prendre acte du présent rapport.

Les conseillers ont reçu des questions sur l'expansion foncière, et on leur a demandé quelle option proposée dans le rapport était la moins risquée. Rick O'Connor, greffier municipal et chef du contentieux, précise que les risques varient d'une option à l'autre. Il fait remarquer que la *Loi de 2001 sur les municipalités* contient deux dispositions en matière d'appel. La première, l'article 222, prévoit que si le Conseil adopte un règlement municipal qui dissout ou modifie les limites de quartiers, tout membre du public peut demander à la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) d'examiner ce règlement. La deuxième disposition sur les appels porte sur la possibilité pour les électeurs de déposer une pétition pour demander l'adoption d'un tel règlement. Cette pétition doit porter la signature de 500 électeurs et être présentée au Conseil. Si aucun règlement n'est adopté par le Conseil, tout électeur signataire de la pétition peut interjeter appel.

Au terme de la discussion, le Comité ADOPTE ce point tel quel.

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

3. ÉTABLISSEMENTS POUVANT FAIRE L'OBJECTION D'UN PRÉLEVÈMENT ANNUEL POUR 2015 CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHES 323 (1), (2), (3), ET (5) DE LA LOI SUR LE MUNICIPALITÉS

ACS2015-CMR-FIN-0034

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil approuve de promulguer les règlements mentionnés ci-après, joints aux documents 1 à 4, afin de permettre le prélèvement annuel auprès des établissements visés à l'article 323 de la Loi de 2001 sur les municipalités et au Règlement de l'Ontario 384/98;

- 1. Un règlement visant à prélever 75 \$ par étudiant à temps plein inscrit dans les universités et collèges au cours de l'année précédente de celle du prélèvement, conformément au paragraphe 323 (1);
- 2. Un règlement visant à prélever 75 \$ par résident pouvant être accueilli dans les établissements correctionnels, conformément au paragraphe 323 (2);
- 3. Un règlement visant à prélever 75\$ par lit reconnu dans les hôpitaux publics ou les établissements psychiatriques provinciaux, conformément au paragraphe 323 (3);
- 4. Un règlement visant à prélever 75 \$ pour chaque place compté des établissements provinciaux d'enseignement, conformément au paragraphe 323 (5).

ADOPTÉES

4. PROCESSUS DE CONSULTATION BUDGÉTAIRE

ACS2015-CMR-FIN-0033

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'adopter les modifications apportées au processus de consultation budgétaire de la Ville, décrites dans le présent rapport, y compris ce qui suit, et ce, par une majorité des trois quarts des membres aux réunions du Conseil et du Comité :

- que la période de consultation budgétaire officielle ait lieu avant le dépôt des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations; et
- 2. que les quatre séances de consultation de quartiers organisées par les membres du personnel soient éliminées et remplacées par des séances organisées par les conseillers.

ADOPTÉES

SERVICE DES PROGRAMMES MUNICIPAUX ET DES SERVICES ORGANISATIONNELS

5. RAPPORT SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS 2014

ACS2015-CMR-OCM-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de prendre connaissance du présent rapport.

REÇUE

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

6. PROGRAMME INTÉGRÉ DE MOBILIER URBAIN – DIRECTIVES DE CONCEPTION ET STRATÉGIE POUR LES DEMANDES DE PROPOSITIONS

ACS2015-COS-PRC-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver :

1. la politique et les directives de conception du Programme intégré de mobilier urbain dont il est question dans le présent rapport et qui sont énoncées au document 3;

- le lancement d'une demande de propositions (DDP), conformément à l'approche et aux modalités décrites dans le présent rapport;
- 3. la délégation à la directrice municipale adjointe par intérim,
 Opérations municipales des pouvoirs de négociation, d'approbation
 et de signature des contrats avec les soumissionnaires retenus pour
 qu'ils fournissent du mobilier urbain sur l'emprise municipale,
 l'entretiennent, le réparent et y affichent des publicités, comme le
 décrit le présent rapport.

ADOPTÉES

URBANISME ET INFRASTRUCTURE BUREAU DE MISE EN ŒUVRE DU TRAIN

7. RAPPORT SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET LA CONCEPTION FONCTIONNELLE DE L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE TRAIN LÉGER

ACS2015-CMR-OCM-0017

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Le conseiller David Chernushenko déclare un intérêt pécuniaire indirect réputé concernant le point 7 de l'ordre du jour 6 du Comité des finances et du développement économique, « Rapport sur l'évaluation environnementale et la conception fonctionnelle de l'étape 2 du projet de train léger », car il est membre de la First Unitarian Congregation of Ottawa.

Le conseiller Chernushenko ne participe pas aux discussions ni au vote sur ce point.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la conception fonctionnelle pour l'étape 2 du projet de train léger, comme le décrit le présent rapport et l'expliquent en détail les Documents 1, 2 et 3;
- 2. de demander au personnel de réaliser l'évaluation environnementale de l'étape 2 du projet du train léger et de rédiger les documents connexes, en fonction de la conception fonctionnelle, et de soumettre les rapports d'étude environnementale conformément au Règlement de l'Ontario 231/08 sur le transport en commun;
- 3. d'approuver la conception fonctionnelle liée aux recommandations de l'étude d'évaluation environnementale sur la route 174 et la route 17 de Prescott-Russell (embranchement de l'autoroute 417 menant au chemin Trim), comme le décrit le Document 2 du présent rapport;
- 4. d'approuver un virement de fonds d'immobilisations totalisant 7 millions de dollars, du compte des parcs-o-bus no 903278 au compte de l'étape 2 du projet de train léger (no 907926), pour financer les activités préliminaires de mise en oeuvre, comme le décrit le présent rapport;
- 5. de déléguer au directeur municipal et au maire l'autorité de discuter avec les gouvernements provincial et fédéral du financement de l'étape 2 du projet de train léger, pour maximiser leur contribution à ce projet;

- 6. de demander au personnel d'examiner les travaux d'infrastructure prévus par la Ville et les gouvernements provincial et fédéral, pour voir s'il y aurait possibilité de regrouper certains travaux dans le cadre du contrat pour l'étape 2 du projet;
- 7. d'approuver le document de présentation des avantages, comme le résume le rapport du personnel, joint en tant que Document 7.

Nancy Schepers, conseillère exécutive pour le projet de train léger, et Chris Swail, gestionnaire du bureau de projet du train léger, donnent une présentation PowerPoint détaillée sur le rapport, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal et chef du contentieux.

Tout de suite après la présentation du personnel, le Comité reçoit les intervenants suivants :

- Blair Erskine*, président du comité de l'urbanisme du campus, First Unitarian Congregation of Ottawa (avec vidéo)
- Maury Prevost*, président de la First Unitarian Congregation of Ottawa
- David Curry, président de l'Unitarian House, et Christina O'Neill*, directrice générale de l'Unitarian House
- Tom Dent, un résident de 92 ans membre de l'association des résidents de l'Unitarian House, s'oppose au rapport et explique les conséquences des recommandations qui y sont contenues sur les années qui lui restent à vivre
- Alex Cullen*, président du conseil d'administration du River Parkway
 Children's Centre et du River Heights Children's Centre
- Marlene Koehler*, membre de la First Unitarian Congregation of Ottawa
- Antonio (Tony) Provenzano, courtier responsable de la Pro-Com Realty Corporation, une maison de courtage
- Mark Dermer*, président de l'Or Haneshamah Ottawa's Reconstructionist Community
- Aija Auzina, organisatrice du projet de rues complètes et de réseau communautaire, Écologie Ottawa

- Bill Fenton*
- Dina Epale, directeur général de la Chambre de commerce d'Orléans
- Don Paskovich
- Mark Laroche, président et chef de la direction de l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa
- Cheryl Doran*
- Jennifer Smith*, présidente de la Creekside Community Association
- Alex Campbell
- Geoff Publow, président du conseil d'administration de Tourisme Ottawa
- Doug Wotherspoon, vice-président des initiatives internationales et stratégiques du Collège Algonquin
- lan Faris, président et directeur général de la Chambre de commerce d'Ottawa
- Stephen Ryan, vice-président à la gestion des biens de Ferguslea Properties (village d'Accora, anciennement village de Bayshore)
- Rick Nelson*, président de l'Association communautaire de Crystal Beach/Lakeview
- Werner Daechsel*
- Michael Cassidy
- Jamie Boyce, restaurant Kristy's
- David Jeanes, Transport Action Canada

Denis Pelletier*, directeur général du centre-commercial Bayshore, s'était inscrit pour prendre la parole devant le Comité, mais choisit de s'abstenir.

Les intervenants suivants ont envoyé des commentaires, qui sont conservés dans les dossiers :

- Ian McConnachie*, membre de l'Association communautaire de Crystal Beach/Lakeview
- Citoyens pour la sécurité à vélo*
- Kevin McCrann*, président du Centre Ernst & Young

* Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.

Avant de passer à la période de questions, les conseillers Egli et Hubley lisent les motions qui suivent.

Conseiller Egli

ATTENDU QUE pour maximiser la contribution financière des gouvernements fédéral et provincial et réaliser des économies d'échelle, le projet de prolongement de la Ligne Trillium est intégré à celui du prolongement de la Ligne de la Confédération à titre d'étape 2 du projet de train léger;

ATTENDU QUE la Ligne Trillium est une voie ferroviaire distincte de la Ligne de la Confédération et que sa technologie et les véhicules qui y circulent sont aussi différents:

ATTENDU QUE dans le cadre d'un processus d'approvisionnement visant la création d'un partenariat public-privé, les soumissionnaires peuvent être encouragés, dans les documents d'approvisionnement, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir les résultats prévus;

ATTENDU QUE l'offre rapide d'un service payant pour une partie ou l'un ou l'autre des trois projets de prolongement (étape 2) permettrait aux quartiers au sud de la ville de bénéficier du train léger et atténuerait les répercussions sur la mobilité et le service de transport en commun pendant la construction;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel responsable de l'étape 2 d'envisager la possibilité de structurer les documents d'approvisionnement de l'étape 2 du projet de train léger de manière à insister sur la nécessité d'offrir un service payant sur la Ligne Trillium avant l'échéancier prévu, soit 2023.

Conseiller Hubley

ATTENDU QUE le prochain examen et la prochaine mise à jour par le Conseil du Plan officiel (PO), du Plan directeur des transports (PDT) et du Plan directeur de l'infrastructure (PDI) prolongeront l'horizon de planification de la Ville au-delà de 2031;

ATTENDU QUE le modèle d'abordabilité établi dans le Plan financier à long terme (PFLT) de 2011 en matière de transport en commun, qui énonçait les projets prioritaires pour chaque étape du PDT de 2013, sera mis à jour en même temps;

ATTENDU QU'aucun projet de train léger à l'ouest de la station Bayshore n'est prévu dans l'enveloppe jusqu'en 2031;

ATTENDU QUE le PDT de 2013 prévoit un réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire comprenant l'étape 2 du projet de train léger, ainsi que le prolongement de lignes de transport en commun rapide par autobus (TCRA) au niveau du sol et à d'autres niveaux; soit le Transitway Ouest (de la station Bayshore à l'ouest de la promenade Moodie et, dans un deuxième temps, du chemin March à la station Terry Fox), le couloir de transport en commun du chemin Baseline (de la station Baseline à la station Heron), et le Transitway de Kanata-Nord (du chemin Corkstown au chemin Solandt), ainsi qu'une somme additionnelle de 200 millions de dollars dans les projets prioritaires de transport en commun;

ATTENDU QUE les derniers budgets des gouvernements fédéral et provincial ont considérablement augmenté la disponibilité des fonds destinés aux infrastructures de transport en commun, à la suite de l'analyse du PDT de 2013;

ATTENDU QUE la prochaine mise à jour du PDT permettra de revoir la croissance de l'emploi et la croissance résidentielle en les comparant aux prévisions dans la ville, notamment à Kanata;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'évaluer pleinement la faisabilité et la priorité relative des investissements dans le transport en commun rapide à l'ouest de la ville et d'envisager une option permettant d'offrir aussitôt que possible un service de transport en commun rapide sur rail en direction de Kanata, conformément au modèle d'abordabilité établi dans le PFLT de 2011 en matière de transport en commun, et que ce travail

oriente la mise à jour du PDT et comprenne un examen des projets qui visent l'actuel réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire.

Le personnel répond aux questions sur, entre autres, le parc-o-bus Baseline, le système de ventilation, le secteur de la station Cleary, les mesures d'atténuation prises pendant les travaux de construction, la possibilité d'établir un partenariat avec l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa, les autres sources de financement pour le projet de la route 174, les problèmes de sécurité afférents aux rails et le niveau de bruit pendant les travaux de construction.

Le maire Watson prononce le mot de la fin, et le Comité adopte ensuite à l'unanimité les motions et les instructions au personnel qui suivent.

Motion n° 6/1

Motion du conseiller K. Egli

ATTENDU QUE pour maximiser la contribution financière des gouvernements fédéral et provincial et réaliser des économies d'échelle, le projet de prolongement de la Ligne Trillium est intégré à celui du prolongement de la Ligne de la Confédération à titre d'étape 2 du projet de train léger;

ATTENDU QUE la Ligne Trillium est une voie ferroviaire distincte de la Ligne de la Confédération et que sa technologie et les véhicules qui y circulent sont aussi différents:

ATTENDU QUE dans le cadre d'un processus d'approvisionnement visant la création d'un partenariat public-privé, les soumissionnaires peuvent être encouragés, dans les documents d'approvisionnement, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir les résultats prévus;

ATTENDU QUE l'offre rapide d'un service payant pour une partie ou l'un ou l'autre des trois projets de prolongement (étape 2) permettrait aux quartiers au sud de la ville de bénéficier du train léger et atténuerait les répercussions sur la mobilité et le service de transport en commun pendant la construction;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel responsable de l'étape 2 d'envisager la possibilité de structurer les documents d'approvisionnement de l'étape 2 du projet de train léger de

manière à insister sur la nécessité d'offrir un service payant sur la Ligne Trillium avant l'échéancier prévu, soit 2023.

ADOPTÉE

Motion no 6/2

Motion du conseiller A. Hubley

ATTENDU QUE le prochain examen et la prochaine mise à jour par le Conseil du Plan officiel (PO), du Plan directeur des transports (PDT) et du Plan directeur de l'infrastructure (PDI) prolongeront l'horizon de planification de la Ville au-delà de 2031;

ATTENDU QUE le modèle d'abordabilité établi dans le Plan financier à long terme (PFLT) de 2011 en matière de transport en commun, qui énonçait les projets prioritaires pour chaque étape du PDT de 2013, sera mis à jour en même temps;

ATTENDU QU'aucun projet de train léger à l'ouest de la station Bayshore n'est prévu dans l'enveloppe jusqu'en 2031;

ATTENDU QUE le PDT de 2013 prévoit un réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire comprenant l'étape 2 du projet de train léger, ainsi que le prolongement de lignes de transport en commun rapide par autobus (TCRA) au niveau du sol et à d'autres niveaux; soit le Transitway Ouest (de la station Bayshore à l'ouest de la promenade Moodie et, dans un deuxième temps, du chemin March à la station Terry Fox), le couloir de transport en commun du chemin Baseline (de la station Baseline à la station Heron), et le Transitway de Kanata-Nord (du chemin Corkstown au chemin Solandt), ainsi qu'une somme additionnelle de 200 millions de dollars dans les projets prioritaires de transport en commun;

ATTENDU QUE les derniers budgets des gouvernements fédéral et provincial ont considérablement augmenté la disponibilité des fonds destinés aux infrastructures de transport en commun, à la suite de l'analyse du PDT de 2013;

ATTENDU QUE la prochaine mise à jour du PDT permettra de revoir la

croissance de l'emploi et la croissance résidentielle en les comparant aux prévisions dans la ville, notamment à Kanata;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'évaluer pleinement la faisabilité et la priorité relative des investissements dans le transport en commun rapide à l'ouest de la ville et d'envisager une option permettant d'offrir aussitôt que possible un service de transport en commun rapide sur rail en direction de Kanata, conformément au modèle d'abordabilité établi dans le PFLT de 2011 en matière de transport en commun, et que ce travail oriente la mise à jour du PDT et comprenne un examen des projets qui visent l'actuel réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire.

ADOPTÉE

Le point 7 de l'ordre du jour 6 du Comité des finances et du développement économique, dans sa version modifiée par les motions nos 6/1 et 6/2 et entièrement reproduit ci-dessous, est ensuite présenté au Comité et ADOPTÉ.

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la conception fonctionnelle pour l'étape 2 du projet de train léger, comme le décrit le présent rapport et l'expliquent en détail les documents 1, 2 et 3;
- 2. de demander au personnel de réaliser l'évaluation environnementale de l'étape 2 du projet du train léger et de rédiger les documents connexes, en fonction de la conception fonctionnelle, et de soumettre les rapports d'étude environnementale conformément au Règlement de l'Ontario 231/08 sur le transport en commun;
- 3. d'approuver la conception fonctionnelle liée aux recommandations de l'étude d'évaluation environnementale sur la route 174 et la route 17 de Prescott Russell (embranchement de l'autoroute 417 menant au chemin Trim), comme le décrit le document 2 du présent rapport;

- 4. d'approuver un virement de fonds d'immobilisations totalisant sept millions de dollars, du compte des parcs-o-bus n° 903278 au compte de l'étape 2 du projet de train léger (n° 907926), pour financer les activités préliminaires de mise en œuvre, comme le décrit le présent rapport;
- 5. de déléguer au directeur municipal et au maire l'autorité de discuter avec les gouvernements provincial et fédéral du financement de l'étape 2 du projet de train léger, pour maximiser leur contribution à ce projet;
- 6. de demander au personnel d'examiner les travaux d'infrastructure prévus par la Ville et les gouvernements provincial et fédéral, pour voir s'il y aurait possibilité de regrouper certains travaux dans le cadre du contrat pour l'étape 2 du projet;
- 7. d'approuver le document de présentation des avantages, comme le résume le rapport du personnel, joint en tant que document 7;
- 8. de demander au personnel du bureau de projet de l'étape 2
 d'envisager la possibilité de structurer les documents
 d'approvisionnement de l'étape 2 du projet de train léger de manière
 à insister sur la nécessité d'offrir un service payant sur la
 Ligne Trillium avant l'échéancier prévu, soit 2023;
- 9. de demander au personnel d'évaluer pleinement la faisabilité et la priorité relative des investissements dans le transport en commun rapide à l'ouest de la ville et d'envisager une option permettant d'offrir aussitôt que possible un service de transport en commun rapide sur rail en direction de Kanata, conformément au modèle d'abordabilité établi dans le PFLT de 2011 en matière de transport en commun, et que ce travail oriente la mise à jour du PDT et comprenne un examen des projets qui visent l'actuel réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire.

ADOPTÉ, tel que modifié

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que le personnel envisage la possibilité de conserver ou de déménager le parco-bus de la station Baseline.

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que le personnel étudie, dans le cadre du processus de conception, les mesures de réduction de l'impact visuel et acoustique visant le quartier résidentiel adjacent à la station Bayshore. De plus, l'ingénieur responsable de la conception préliminaire cherchera des moyens de déterminer si l'intégration éventuelle de la station aux plans d'aménagement de Bayshore ou des secteurs adjacents pourrait favoriser un carrefour dénivelé à la hauteur du chemin Holly Acres dans le cadre de l'étape 2 du projet.

BUREAU PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT EN IMMOBILIÉRS

8. DÉCLARER EXCÉDENTAIRES LES 788, CHEMIN MARCH, 25 COUR KHYMER ET 1045 CHEMIN GREENBANK, ET EN TRANSFÉRER LE TITRE DE PROPRIÉTÉ À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES D'OTTAWA À DES FINS D'UTILISATION FUTURE

ACS2015-PAI-REP-0007

KANATA NORD (4) RIDEAU GOULBOURN (21) BARRHAVEN(3)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil :

 Déclarer les parcelles de terrains viables situées au 788, chemin March, au 25 cour Khymer et au 1045 chemin Greenbank, excédentaires aux besoins de la Ville; et 2. Autoriser le personnel à céder les terrains décrits dans la recommandation 1 à la Société d'"aménagement des terrains communautaires d'"Ottawa pour leur réaménagement futur ou leur aliénation.

9. DEMANDE D'APPROBATION D'EXPROPRIATION

ACS2015-PAI-REP-0009

INNES (2), CUMBERLAND (19), CAPITAL (17)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'adopter un règlement, dans le formulaire joint en tant que Document 1, afin d'approuver la demande d'expropriation, aux termes de l'article 4 de la Loi sur l'expropriation, en vue de faciliter ce qui suit :

- 1. L'élargissement et l'urbanisation du chemin de la Mer Bleue, entre le couloir de transport d'électricité d'Hydro One, à environ 800 m au sud du chemin Innes, et le chemin Renaud;
- 2. Le prolongement du boulevard Brian Coburn entre les chemins Navan et Mer Bleue;
- 3. L'élargissement et la construction du chemin Tenth Line entre le chemin Southfield et la limite urbaine sud;
- 4. L'élargissement et la réfection de la rue Main entre la promenade Echo et le pont McIlraith.

ADOPTÉES

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

Α	INCURSION D'INVESTIR OTTAWA À QUEEN'S PARK – 26 MAI 2015	
	ACS2015-CMR-CCB-0078	À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

B SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – JUIN 2015

ACS2015-CMR-OCM-0021 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

C COMPLEXE RÉCRÉATIF DE RIVERSIDE-SUD – ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

ACS2015-COS-PRC-0004

GLOUCESTER-NEPEAN-SUD (22)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La conseillère Deans soumet la demande de renseignements suivante :

Est-ce que le directeur municipal procédera à une évaluation indépendante de l'Étape 1 du projet du train léger comprenant un aperçu des défis, des lacunes, des problèmes et des leçons retenues? Quel sera l'échéancier de cette évaluation? Qui l'effectuera? Quel en sera le coût?

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 35.

Coordonnateur du comité	Président	